

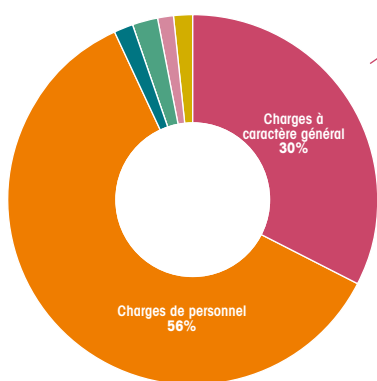
LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2018

Le budget 2018, voté le 03 avril, est marqué par une diminution des dépenses de fonctionnement (-0,3%) et une nouvelle progression des investissements : deux points majeurs pour la collectivité, qui mettent aussi en lumière la vitalité de l'action et la rigueur de la gestion.

LE BUDGET SE COMPOSE DE DEUX SECTIONS :

- > **La section fonctionnement** qui retrace toutes les dépenses et recettes liées aux charges courantes, le poste le plus important étant pour toutes les communes les charges de personnel.
- > **La section investissement** qui concerne les nouveaux projets et le remboursement du capital de la dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 7 721 087 €



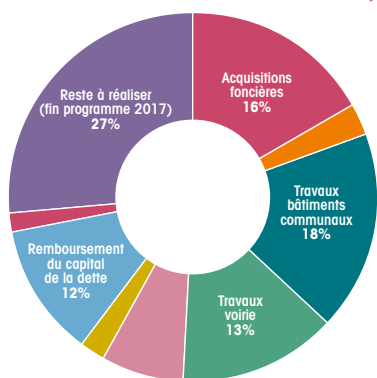
DÉPENSES

- Charges à caractère général : 2 325 654 €
- Charges de personnel : 4 330 000 €
- Autres charges de gestion (contribution regroupement de communes, etc) : 588 511 €
- Charges financières (remboursement des intérêts de la dette) : 106 000 €
- Charges exceptionnelles : 1 500 €
- Amortissements : 166 000 €
- Dépenses imprévues : 103 422 €
- Virement à la section d'investissement : 100 000 €

RECETTES

- Produits et services : 616 227 €
- Impôts et taxe : 4 069 753 €
- Dotations et subventions : 2 255 300 €
- Atténuation de charges : 95 200 €
- Autres recettes : 82 500 €
- Excédent reporté : 602 107 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 3 310 572 €



DÉPENSES

- Acquisitions foncières : 556 000 €
- Acquisition matériel : 95 405 €
- Travaux bâtiments communaux : 580 500 €
- Travaux voirie : 451 000 €
- Éclairage public : 246 600 €
- Autres : 66 411 €
- Remboursement du capital de la dette : 388 667 €
- Opérations en régie : 60 000 €
- Reste à réaliser (fin programme 2017) : 865 988 €

RECETTES

- Subventions : 373 356 €
- Emprunt : 320 000 €
- Taxe d'aménagement : 240 000 €
- Compensation de TVA : 150 000 €
- Affectation de résultat : 455 000 €
- Cessions : 703 000 €
- Amortissements : 166 000 €
- Virement de section à section : 100 000 €
- Excédent : 490 906 €
- Reste à réaliser : 312 309 €

à savoir

Les dépenses de personnel sont en baisse avec 4 330 000 euros contre 4 390 500 euros en 2017 (CA), soit -1,4 %. Maintenant que les services sont structurés pour une efficacité optimale (réorganisation du pôle enfance, animation, sport, arrivée d'une juriste, d'une urbaniste, etc.), la masse salariale est stabilisée et la commune peut s'inscrire dans une logique de rationalisation des ressources humaines.